N° 170 — 24e Année

SIX PAGES : CINQ CENTIMES

Mardi 18 Juin 1912

REDACTION :
ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 15, près du théâtre du Fooienoy. — (Téléphone 051)
TOURCOING — 45 bis, Rue de Roubaix.
Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. » —

Les annonces sont reçues aux bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille, et à Paris, dans nos bureaux, 36, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A LILLE : N° 97

LA BATAILLE

Voici le moment de la grande bataille sur la R. P.

Il serait puéril d'en dissimuler les dangers, de ne pas reconnaître le désarroi qui existe parmi les troupes républicaines, et au milieu duquel elles vont engager cette action décisive.

En face de la coalition cléricale, royaliste, progressiste et socialiste, parfaitement serrée et disciplinée, le Parti républicain se trouve divisé en proportionnalistes et anti-proportionnalistes, et ces dernière comprennent encore des listiers et des arrondissementiers, des intransigeante et des partisans de la conciliation.

C'est dire que malgré leur majorité à la Chambre, les républicains, radicaux et radicaux-socialistes, ont toutes les chances d'être battus.

Mais, M. Poincaré a déclaré que s'il n'obtenait pas la majorité républicaine, il se retirerait.

Les radicaux vont-ils courir cette aventure de renverser le cabinet ?

Elle est grosse de périls et d'aléas.

Et après ? a demandé M. Clémentel, président de la gauche radicale, dans son très juste discours de Saint-Mandé.

Après ? Ce sera, probablement, un ministère Briand.

M. Briand n'est point, à beaucoup près, partisan du scrutin d'arrondissement. Il lui a fait plus de mal, peut-être, avec sa fameuse expression les « mares stagnantes », que M. Charles Benoist, et son équipe bigarrée, avec tous leurs discours et leurs véhémentes philippiques.

Mais, notre actuel garde des Sceaux a la manière, qui manque à M. Poincaré.

Le président du Conseil a provoqué l'irritation des anti-proportionnalistes, moins peut-être par la façon catégorique dont il a pris parti en faveur de la R. P., que par le ton tranchant et agressif qu'il a employé à leur égard.

Les traiter de « réfractaires », de quelques républicains dont le nombre diminue chaque jour », leur signifie que s'il a affirmé sa solidarité avec la majorité républicaine, c'était à la condition que celle-ci adopte ses idées : c'est, on l'avouera, vouloir provoquer à plaisir des amis qu'avec des paroles plus conciliatrices, on aurait pu, au moins pour beaucoup, rallier.

M. Briand, certainement, ne commettrait pas cette faute. Et peut-être trouverait-il le terrain transactionnel désiré.

***

La transaction, nous ne cessons de la préconiser et de la réclamer.

Mais, il faut bien avouer que nous en sommes plus loin que jamais.

Nous avions espéré qu'elle sortirait de la constitution de la commission des Seize. Mais celle-ci est restée impuissante, et elle ne se réunit plus.

La délégation des gauches, aussi, n'a pu aboutir.

Et l'attitude résolue prise, en dernier lieu, par M. Poincaré, semble avoir rendu désormais impossible toutes tentatives de conciliation.

M. le président du Conseil nous dis bien : « Le vote du quotient obtenu, je serai prêt à toutes les transactions ».

Lesquelles ? On n'en voit pas de possibles, sinon sur des questions de détail.

Le projet de notre ami Dessoye, celui de M. Augagneur, constituent véritablement une transaction, puisqu'ils font également une part au principe majoritaire et au principe proportionnaliste.

Mais le projet présenté par M. Poincaré, au nom du gouvernement, c'est la R. P. intégrale, plus intégrale même, assurent certains, que le système de M. Charles Benoist.

Et, si on l'accepte, il n'y a plus lieu de chicaner sur des points secondaires.

***

Et la question se pose, très angoissante pour les républicains : faut-il capituler, ou faut-il lutter encore, en risquant de renverser le cabinet ?

Cruelle énigme, comme dit M. Paul Bourget.

Les avis sont fort partagés, et c'est ce qui complique encore la situation.

Le *Radical* a interviewé un certain nombre de nos amis, des plus autorisés, du Parti radical.

A côté de MM. Maginot, député de la Meuse, Ponsot, député du Jura, Gioux, député de Maine-et-Loir, Ilandos, député de la Marne, J.-L. Breton, député du Cher, Malvy, ancien sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, qui sont pour la lutte à outrance, d'autres radicaux, et non des moindres, ont fait entendre une autre note.

« Il faut en finir, dit Charles Dumont, ancien ministre des Travaux publics, avec cette crise intérieure qui nous mine et prendre résolument nos responsabilités. Je suis résigné, pour ma part, aux sacrifices nécessaires, parce que je vois les plus grands dangers à la résistance obstinée de certains de nos amis. Mais je désire encore, et de tout cœur, qu'une conciliation et surtout une réconciliation soit possible entre les républicains sur cette angoissante question de la réforme électorale ».

Dalimier, proportionnaliste du la première heure, président de la commission des Seize, juge ainsi l'attitude du gouvernement :

« Le gouvernement a rendu difficile le rapprochement des républicains. Il a maladroitement *provoqué et défié* ceux de nos amis qui conservent leurs préventions contre la R. P. Je doute qu'il puisse jamais les rallier au projet qu'il a exposé avec une sécheresse *peut-être* voulue, en tout cas peu politique ».

En revanche, Thelamas approuve la « manière forte » de M. Poincaré.

Et voici, enfin, l'opinion de notre ami Lafferre, ancien ministre du Travail, dont on connait le jugement sûr et l'esprit avisé :

« Je commence à croire que nous avalerons la R. P. Sinon, la crise sera périlleuse pour le parti républicain. Tôt ou tard, il faudra y venir. Autant faire tout de suite le geste de raison et de sagesse ».

Geste de raison et de sagesse, ou, plutôt, geste de résignation.

Entre deux maux, il faut savoir choisir le moindre.

Entre un système électoral détestable, ont on verra les effets à l'application, et une crise redoutable, non seulement pour le Parti radical, mais pour le régime républicain lui-même, il faut avoir le courage d'opter.

Le pire serait que les républicains, désemparés, se laissassent dominer par les événements sans prendre aucune résolution.

Georges ROBERT.

LE GRAND PRIX
de l'Aéro Club de France

LA DEUXIEME JOURNEE. — LES ACCIDENTS

Angers, 17 juin.

La deuxième journée du Circuit d'Anjou a remporté un succès complet. On connait la décision des commissaires relative à Garros et autres concurrents. Garros a donc continué seul, selon le règlement, sa course pour le grand prix, qu'il a définitivement gagné, alors que quinze de ses camarades se mettaient en ligne pour une épreuve de consolation : deuxième grand prix. La bataille entre ces vaillants a été superbe, de magnifiques performances ont été réussies.

LES PARTANTS

Seize départs ont été donnés dans l'ordre suivant :

9 h. — Garros, sur monoplan.
9 h. 02. — Bobba, sur monoplan.
9 h. 12. — Bedell, sur monoplan.
9 h. 14. — De Lareinthy, sur monoplan.
9 h. 22. — Gaubert, sur biplan (un passager).
9 h. 24. — Labouret, sur biplan (deux passagers).
9 h. 26. Debrouteile, sur biplan (deux passagers).
9 h. 28. — Espanet, sur monoplan (un passager).
9 h. 30. — Fischer (sur biplan, (deux passagers).
9 h. 34. — Gobé, sur monoplan.
9 h. 36. — Allard, sur biplan (trois passagers).
9 h. 40. — Divetain, sur monoplan.
9 h. 44. — Brindejonc, sur monoplan.
9 h. 48. — Bielovucic, sur monoplan (un passager)
9 h. 52. — Erhmann, sur monoplan.

TROIS ACCIDENTS

Quelques instants après son départ, Allart, qui pilotait un biplan, ayant avec lui trois passagers, a fait un violent atterrissage par suite d'un remous. L'appareil a été brisé, trois personnes sont indemnes, la quatrième — un brave mécano — a une jambe brisée.

Un télégramme de Saumur apporte la nouvelle que l'aviateur Bielovucic, qui avait laissé son passager à Saumur par suite d'une panne de moteur, a fait une chute d'une hauteur de 600 mètres (télégramme officiel) dans l'île Blaison, en face Saint-Mathurin, à 22 kilomètres d'Angers. L'appareil est brisé. Bielovucic a été transporté au château de Goyet, où il a reçu les soins d'un docteur de la localité. Il est très grièvement blessé et les médecins ne peuvent se prononcer sur son état.

Quelques secondes après qu'il eut franchi la ligne d'arrivée, après le second tour, Labouret fit un atterrissage brusque, brisant son train d'atterrissage. Le valeureux pilote qui avait de belles chances aux premières places se trouve ainsi éliminé.

Quant à Fischer, qui avait de grandes chances de se classer parmi les premiers, il est tombé à la Jumelière. Son appareil est brisé, mais il est indemne ainsi que ses passagers.

LE CLASSEMENT DU PRIX DE CONSOLATION

Voici le classement définitif du prix de Consolation :

1. Espanet (monoplan), en 3 h. 52 m. 18 s.
2. Bobba monoplan, en 4 h. 21 m. 42 s. 4/5.
3. Brindejonc des Moulinais, monoplan, en 4 h. 32 m. 21 s.
4. Garros, monoplan en 5 h. 43 m. 45 s.

GARROS GAGNE LE GRAND PRIX

L'unique qualifié du grand prix, Roland Garros, termine le parcours imposé, 1101 kilomètres 877 mètres, et s'adjuge ainsi le prix de 50.000 francs.

Garros se propose d'offrir à l'armée le monoplan dont il s'est servi pendant le circuit.

Le « Progrès du Nord » et « L'Avenir de Roubaix-Tourcoing » répondent gratuitement, par la voie du journal, à toutes les questions concernant les accidents du travail, le droit, les usages locaux, la colonisation, etc.... etc.

Chambre des Députés

M. Paul Deschanel préside.

Il est procédé à la nomination de membres de la commission du budget et de diverses grandes commissions permanentes.

Aucune opposition ne s'étant produite, les candidats présentés par les bureaux des divers groupes sont déclarés élus.

M. de Kerguézec demande à interpeller sur l'institution d'un impôt sur les jeux. La date du débat sera fixée ultérieurement.

La Réforme Electorale

On aborde la deuxième délibération sur le projet portant modification aux lois organiques sur l'élection des députés.

Le premier article du texte de la commission est ainsi conçu : « Les membres de la Chambre des députés sont élus au scrutin de liste avec représentation des minorités ».

M. Th. Reinach ayant retiré son contre-projet on arrive à celui de M. Augagneur.

M. Augagneur, en montant à la tribune, est applaudi sur quelques bancs radicaux.

L'article 1er de ce contre-projet, comme celui du projet de la commission et du gouvernement, porte que les membres de la Chambre des députés sont élus au scrutin de liste avec représentation des minorités.

Le deuxième décide que chaque département est divisé en circonscriptions comprenant au minimum cinq sièges et que les circonscriptions seront établies par une loi spéciale.

M. Augagneur. — Notre contre-projet, dans la pensée de tous ses signataires, a pour objet de grouper la majorité républicaine dissociée par la première délibération sur la réforme électorale. La question en cause est bien supérieure à la question ministérielle. C'est une question de régime.

Depuis des années, la campagne pour la représentation proportionnelle a été précédée d'une campagne contre l'œuvre même du Parlement. Ce fut le fait de la droite et de ses journaux qui ont toujours refusé de rendre hommage aux talents des hommes du gouvernement et aux services rendus.

M. Augagneur poursuit son discours :

Quelques républicains ont suivi, et à partir de ce moment, les membres de la droite se sont mis derrière eux par crainte de compromettre cette réforme, qui est leur œuvre.

L'orateur voudrait savoir ce que la droite attend de la réforme électorale.

Un membre de la droite. — La justice ?

M. Augagneur. — La justice ! ah ! parlez-en ! vous n'êtes devenu proportionnaliste que le jour où vous avez été, dans le pays et à la Chambre, la minorité.

Après 1866, vous avez eu le pouvoir pendant de longues années, avez-vous songé à la représentation proportionnelle ? Non, jamais. Néanmoins l'orateur ne conteste pas la nécessité d'une réforme électorale ; il n'a jamais été partisan des scrutins d'arrondissement. Sa préférence a toujours été pour le scrutin de liste, mais il veut le scrutin de liste majoritaire, c'est-à-dire que partout où un parti aura la majorité absolue des suffrages, il devra recueillir tous les sièges.

Le système proportionnaliste ne devra jouer que dans les circonscriptions où il n'y aura pas de majorité absolue en faveur d'un parti ou d'un autre, quoi qu'il en soit, on a eu tort de renoncer au scrutin d'arrondissement, si imparfait soit-il, avant de savoir bien exactement par quoi on allait le remplacer.

L'orateur défend ensuite le système de l'apparentement qui, selon lui, est le seul moyen d'empêcher l'émiettement à l'infini des partis.

Il s'étonne que ce soient ceux-là mêmes qui y ont recours les premiers, si la redoute le prend à présent, c'est l'apparentement entre deux partis qui ne sont séparés que par des nuances comme par exemple, le parti radical et celui de l'Alliance démocratique, lui paraît tout naturel.

M. Jaurès. — Alors, vous entendez nous arracher notre part et notre droit.

M. Augagneur. — L'entente entre deux partis qui se touchent en quelque sorte est toute naturelle ; celle qui a uni parfois les socialistes unifiés et les conservateurs ne peut s'expliquer que par l'intérêt électoral. (Protestations violentes à l'extrême-gauche.)

M. Colly qui interrompt bruyamment est rappelé à l'ordre.

M. Augagneur expose ensuite qu'à l'heure actuelle 20 départements Français sont exclusivement représentés par des républicains, avec la représentation proportionnelle, ceux-ci perdront une vingtaine de sièges.

M. Steeg, ministre de l'intérieur. — Votre démonstration est peut être exacte, mais avec votre système, il ne resterait pas un seul républicain, dans tous nos départements de l'Ouest. (Applaudissements.)

En terminant, **M. Augagneur** invite le gouvernement à bien réfléchir avant de rejeter son contre-projet.

Il ne s'agit pas là de question politique ministérielle, mais de régime électoral.

M. Poincaré, président du Conseil. — C'est bien pour cela que le gouvernement n'a pas sur ce point spécial d'avis à formuler.

M. Augagneur. — Nous vous demandons d'avoir l'avis de la majorité républicaine, le projet du gouvernement est la négation même de nos idées. (Applaudissements à gauche.)

M. Poincaré.—Ceux qui vous applaudissent sont ceux qui ont refusé de signer un projet transactionnel, quand le gouvernement y songeait. (Applaudissements, rires sur de nombreux bancs.)

M. Augagneur rappelle que le scrutin d'arrondissement tant décrié aujourd'hui a permis à la République depuis 40 ans d'établir une œuvre qui quoique l'on prétende n'est ni sans utilité, ni même sans gloire. (Applaudissements à gauche.)

En regagnant son banc l'orateur reçoit les félicitations de ses amis.

M. Groussier, rapporteur de la commission, combat le contre-projet de M. Augagneur et s'efforce de réfuter ces arguments. Il s'élève contre l'apparentement et constate que parmi les signataires du contre-projet de M. Augagneur il retrouve à présent même ceux qui s'étaient autrefois montré les plus sévères contre l'apparentement.

Voulez-vous M. Pensot que je relise votre discours ?

M. Sembat. — C'est inutile, nous le savons tous par cœur.

M. Pensot. — J'ai en effet combattu l'apparentement, je l'ai combattu avec M. Jaurès.

M. Jaurès. — Mais moi je continue. (Applaudissements).

M. Pensot à M. Jaurès. — Qui donc ici n'a jamais changé d'avis sur cette question si complexe de la réforme électorale ?

M. Groussier. — Tout à l'heure M. Augagneur jugeait immorale l'union de certains partis de la minorité pour avoir la part qui leur revient, et il trouvait tout naturel d'accaparer avec son apparentement, avec son système majoritaire jusqu'à la part des autres, il n'est pas possible, selon lui, du moment où l'on abandonne le système majoritaire rejeté déjà par la presque totalité de l'assemblée, de ne pas faire la part exacte qui revient à chaque parti de la réforme nationale.

M. Fernand Brun combat le projet du gouvernement et soutient le contre projet de M. Augagneur, dont il est l'un des signataires, pour lui, le scrutin est irrémédiablement condamné, mais le nouveau texte du gouvernement aggrave bien au point de vue républicain, au lieu d'améliorer la situation antérieure.

M. Poincaré, président du conseil déclare qu'au cours de la première délibération, le Gouvernement a laissé à chacun sa liberté d'action, aussi bien pour le contre-projet de M. Augagneur qu'à M. Fernand Brun.

Nous n'avons pas voulu pour cela poser la question de confiance. Nous avons ensuite essayé de nous mettre d'accord avec les adversaires de notre projet sur un texte transactionnel, nous n'y avons pas réussi ; on voudrait aujourd'hui nous faire abandonner le projet que nous avons été sollicité de présenter à la Chambre. Cela, nous ne le ferons pas.

Personne n'est infaillible, les gouvernements ne le sont pas non plus.

La Chambre verra si le gouvernement s'est trompé et notre remplacement sera la peine de notre erreur, si nous en avons commise une, mais dans les termes où la question s'est posée, après la déclaration de MM. Augagneur et Fernand Brun, il faut que chacun prenne ses responsabilités.

Le Président du Conseil remercie M. Augagneur et ses amis républicains de l'effort qu'ils ont tenté pour établir un rapprochement entre la majorité républicaine, mais à son grand regret, il lui est impossible d'accepter le contre-projet.

On avait annoncé que celui-ci avait réuni un très grand nombre de signatures, mais son texte n'en contient plus que quelques-unes.

M. Augagneur. — J'en ai beaucoup sur un carnet, que je tiens à votre disposition, M. le Président du Conseil.

M. Poincaré défend alors avec force son projet ; du moment, dit-il, que l'on entend abandonner le système majoritaire, il faut appliquer loyalement, en toute équité, le système proportionnel.

En terminant le Président du conseil adjure la Chambre de repousser le contre-projet de M. Augagneur, en tous les cas si on l'adoptait le gouvernement n'accepterait la responsabilité de le mettre à exécution. (Applaudissements répétés sur de nombreux bancs de la Chambre).

M. André Lefèvre n'est pas plus satisfait du contre-projet de M. Augagneur que du projet du gouvernement ; celui-ci attribue des sièges restant à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages et celui-là donne les sièges en totalité à la liste qui a recueilli le plus de voix, il estime qu'aucun de ces deux systèmes ne réalise la justice électorale et il se demande pourquoi on renonce au scrutin de ballottage qui, à son avis, est préférable à l'attribution des sièges restant telle qu'elle est prévue aussi bien dans le projet du gouvernement que dans le contre-projet de M. Augagneur.

La suite de la discussion est renvoyée à demain après-midi.

M. Groussier fait décider que la séance de mercredi prochain sera également consacrée à la réforme électorale.

La séance est levée à 6 h. 30 ; séance demain matin, à 9 heures, pour le budget.

Les amendements au projet
DE RÉFORME ÉLECTORALE

Le contre-projet de M. Augagneur ayant été déposé sous forme d'amendement, a été examiné hier par la commission du suffrage universel. Elle l'a repoussé par 10 voix contre 4.

Ce contre-projet ne porte que seize signatures : celles de MM. Augagneur, René Renoult, Raynaud, Dessoye, J.-L. Breton, Clémentel, Javal, Emile Constant, Lauraine, Maginot, Malavialle, Malvy, Massé, Messimy, Viollette, Fernand Brun.

MM. Lairolle, Raiberti, Fayssat, etc., demanderont que le nombre des députés soit fixé à raison de 1 par 70.000 habitants, au lieu de 70.000 habitants de nationalité française.

M. Bouisson a déposé cette disposition additionnelle : « L'élection à la Chambre d'un membre du Sénat met fin à son mandat de sénateur ».

La fédération française des mutualités maternelles

M. Paul Strauss, sénateur, assisté de M. Léopold Mabilleau, président de la fédération nationale de la mutualité, a présidé ce matin, au Musée Social, l'assemblée constitutive de la fédération française des mutualités maternelles. Les statuts de la fédération ont été adoptés, et le siège social est provisoirement fixé rue Las-Cases, 5, à Paris.

Le Tsar et l'Empereur

Dans les milieux officiels, à Berlin, on déclare que la rencontre du tsar avec l'empereur Guillaume aura lieu dans la première moitié de juillet, probablement dans les premiers jours du mois. L'empereur, d'après les mêmes sources, sera vraisemblablement accompagné par le chancelier.

Les Fêtes de Lille

La troisième journée

La musique de la Flotte est reçue à la Gare

Les musiciens de la flotte ont reçu hier un accueil dont ils se souviendront. A dix heures toutes les sociétés lilloises, précédées de la musique du 43e, étaient massées sur la place de la Gare. Il y avait là la musique de Fives, l'Orchestrina Accordéoniste, les Pompiers, les Sans-Souci, l'Orphéon de Moulins-Lille, la Fanfare de Moulins-Lille, l'Avenir Moulinoise, la Chorale Orphéonique des P. T. T., les Trompettes des Halles, le Club Orphéonique Fivois, les Canonniers sédentaires, l'Harmonie Mutualle, les Bardes, les Enfants de Faidherbe, les Amis Réunis de Wazemmes, les XXX, l'Orphéon Saint-Maurice, l'Harmonie des Accordéonistes, l'Orphéon d'Esquermes, le Cercle Berlioz, les Orphéonistes Lillois, la Chorale l'Espérance de Saint-Maurice, la Fanfare des Anciens artilleurs, l'Original Club, l'Union du Centre, la Lyra Madeleinoise, la Chorale l'Union, le Cercle Mandoliniste, l'Octroi, la Fanfare du Sud, l'Emulation, la Lyre Amicale Vauban, la Fanfare de Fives.

Toutes les musiques exécutent « Lille en Fête », œuvre de M. Richart, qui est très applaudie.

Quand la Musique des Equipages de la Flotte apparaît, des acclamations s'élèvent cependant que M. Farigoul, grave et calme comme il convient à un marin, salue militairement. On quête pour les familles des victimes du Vendémiaire. Tout le monde verse son obole. Le cortège gagne la cour de l'Hôtel de Ville par la rue de l'Hôpital-Militaire.

La Musique de la Flotte s'arrête dans la cour. Elle attaque la « Marseillaise », tandis que l'assistance se découvre, puis joue « Pour la Patrie », de son chef, M. Farigoul. De l'avis de tous, l'exécution de ces deux morceaux est parfaite.

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE REÇOIT LES MUSICIENS A LA MAIRIE

Les musiciens, précédé de M. Richart, pénètrent alors dans la salle des mariages où elle est reçue par le Maire, M. Charles Delesalle, entouré de ses adjoints, M. Richart les présente en ces termes :

« Monsieur le Maire,

« Mes fonctions de président de la Fédération des Sociétés Musicales du Nord et du Pas-de-Calais me valent le grand honneur de vous présenter la Musique des Equipages de la Flotte de Brest, et son éminent chef, M. Farigoul.

« La réputation de ce corps d'élite n'est plus à faire ; il a porté à travers le monde la réputation artistique de l'art musical français, et dans quelques heures nous aurons le plaisir de l'entendre et de l'applaudir.

« Pour la première fois viennent dans la région du Nord ces braves marins, hommes de devoir et dévouement. La Fédération en est fière, aussi remercie-t-elle par ma voix la municipalité lilloise qui a bien voulu lui donner les moyens de l'associer à sa fête fédérale ».

ALLOCUTION DE M. DELESALLE

M. Ch. Delesalle souhaite la bienvenue aux musiciens. « Tout à l'heure, dit-il, la population lilloise vous a manifesté sa joie ; nous savons avec quelle difficulté vous vous déplacez et nous remercions M. Richart d'avoir obtenu du ministre de la Marine l'autorisation de vous faire venir parmi nous.

« Quelques-uns des vôtres ont participé récemment à l'émouvante cérémonie de Cherbourg. Ils ont chanté la dernière « Marseillaise » sur les flots qui venaient d'ensevelir nos héros. Mais ne laissons pas s'allonger sur nous l'ombre de ce deuil. Les deuils de la marine ne se portent pas en noir. Et le linceul du matelot, c'est le drapeau tricolore pour lequel il se dévoue toute sa vie. »

Ces nobles paroles sont discrètement applaudies.

M. Delesalle lève ensuite sa coupe en l'honneur de la Musique des Equipages de la Flotte, de son chef, de la marine française.

Le cortège quitte la mairie et traverse, au milieu des clameurs et des applaudissements la place Rihour où s'est massée une foule houleuse.

LE BANQUET

A une heure, un banquet intime réunissait à l'Hôtel Maréchal les musiciens de la Flotte, leurs officiers, les membres de la Fédération et quelques personnalités lilloises. M. Charles Delesalle présidait. Il avait à sa droite MM. Farigoul, chef de la Musique des Equipages de la Flotte ; Allain, secrétaire général de la Préfecture du Nord ; Richart, président de la Fédération ; Dambrine, adjoint au maire de Lille ; Cutenaere, vice-président de la Fédération ; Letellier, directeur de l'Enseignement départemental primaire ; Looten, président du Cercle Berlioz ; Connesson, inspecteur primaire ; à sa gauche, MM. Versini, chef de cabinet du ministre de l'Instruction publique ; Lyon, recteur de l'Académie de Lille ; Crépy-Saint-Léger, adjoint au maire ; Michonneau, vice-président de la Fédération ; Wauquier, adjoint ; Assoignion, secrétaire général de la mairie de Lille ; Broyant, sténographe en chef du conseil municipal de Lille ; Duburcq, adjoint au maire ; Fanyau, secrétaire de la Fédération ; Gaehlinger, commissaire central, etc., etc.

Au dessert, M. Delesalle prend le premier la parole et prononce le discours que voici :

DISCOURS DU MAIRE

« Messieurs,

« Je vous ai dit ce matin toute la reconnaissance de cette ville vers laquelle vous avez bien voulu venir de si loin, et il est de mon devoir, avant de quitter cette table, de vous la renouveler.

Il y a quelques années — cinq ou six ans il me semble — nous recevions, au milieu de la plus grande émotion, la visite de la célèbre Musique des Volontaires du Prince de Galles. C'était au début de l'entente cordiale, et l'agitation populaire fut grande en voyant passer dans nos rues des soldats revêtus de la tunique rouge qui représentaient de vieux et lointains adversaires et qui, pourtant, venaient nous tendre la main en amis, puisqu'ils prêtaient leur concours à l'œuvre de bienfaisance éminemment intéressante qu'est l'Arbre de Noël. Aujourd'hui, l'enthousiasme de nos populations est encore plus grand. C'est que nous recevons dans notre cité, non plus des étrangers, mais nos frères de la mer, et il me semble que vous apportez, dans vos instruments, quelque peu de cette brise de l'océan qui fait de vous des hommes forts et vaillants. (Vifs applaudissements). Dans notre région, Messieurs, où l'on ne rencontre que des champs et des usines, on ne voit pas souvent des marins, et c'est pour nous une grande satisfaction d'applaudir votre brillante phalange artistique qui représente la belle Marine française. (Nouveaux applaudissements). Nous connaissons surtout ici les soldats de terre, mais nous savons que l'armée de mer est bien leur digne sœur. Nous savons que lorsque des soldats tombent dans les carrés de l'infanterie, les autres serrent les rangs pour tenir tête à l'ennemi, mais nous n'ignorons pas que lorsque vingt-cinq marins disparaissent dans les flots, vingt-cinq autres se présentent pour les remplacer. (Salve d'applaudissements. Très bien !... Très bien !...) Nous savons, Messieurs, que vous êtes des amoureux de la mer, de cette mer qui se montre parfois si traîtresse pour vous, et nous semble que vous l'aimez d'autant plus qu'elle vous châtie souvent sournoisement.

« Aussi, Messieurs, nous sommes heureux de vous recevoir dans notre ville et l'enthousiasme qui s'est produit ce matin, au moment de votre arrivée, se renouvellera encore tout à l'heure dans cette vaste salle de l'Hippodrome Lillois, car non seulement vous représentez, comme je viens de vous le dire, cette belle et valeureuse Marine française, mais vous nous apportez un de ces régals artistiques qui combleront d'aise tous nos concitoyens. (Vifs applaudissements).

« Je vous donne donc rendez-vous tout à l'heure à l'Hippodrome et bien que toute la population ne pourra pas vous entendre, je vous adresse de tout cœur, au nom des 200.000 habitants de la Ville de Lille, notre plus vive et plus profonde reconnaissance. »

M. Charles Delesalle est l'objet d'une longue ovation.

DISCOURS DE M. RICHART

M. Richart, président de la Fédération, succède à M. Delesalle. Il s'exprime ainsi :

« Monsieur le Maire,

« Messieurs,

« Un devoir s'impose au président de la Fédération des Sociétés de Musiques du Nord et du Pas-de-Calais, celui de remercier la Musique des Equipages de la Flotte d'avoir bien voulu rehausser, par sa présence, notre IXe Fête Fédérale. Nous vous sommes d'autant plus reconnaissants de votre concours, Messieurs, qu'à peine avais-je fait appel à votre éminent chef, M. Farigoul, qu'il me répondait aussitôt : Présent !... Vous êtes, Monsieur Farigoul, un musicien distingué et un homme de valeur que tout le monde apprécie, et c'est du fond du cœur que je vous remercie au nom des 40.000 fédérés que j'ai l'honneur de représenter.

« Vous avez tantôt parlé, Monsieur le Maire, de la Musique en excellents termes. Vous l'aimez et vous avez raison, car quoi de plus beau que cet art enchanteur qui rapproche tous les états dans les mêmes sentiments. En effet, si la Musique charme le repos de la richesse, elle égaie aussi les travaux pénibles de l'ouvrier, elle donne des idées à l'enfance et des souvenirs à la vieillesse. La Musique, organe de la prière et de la douleur, sourit avec l'espérance et pleure sur les tombeaux ; on dirait en un mot que la Musique fut donnée à l'homme par un génie protecteur qui voulait le bercer et l'endormir dans les misères de la vie.

« J'ai parlé tout à l'heure de mes collaborateurs. Il en est un que je tiens à classer en tête, c'est M. Dambrine, adjoint aux fêtes publiques, qui, en véritable Lillois, a tout fait pour assurer la réussite de cette grandiose manifestation artistique et musicale. Aussi, je suis heureux de pouvoir lui remettre cette modeste plaquette, gage de la reconnaissance de nos 40.000 musiciens fédérés.

« Je veux maintenant saluer, à mon tour, d'une façon toute particulière, les musiciens de la Flotte. Ce matin, en présentant nos marins à M. le Maire, j'ai dit qu'ils sont des hommes de devoir et de dévouement. En effet, Messieurs, nous en avons eu une preuve bien récemment. Lors de la disparition regrettable du « Titanic », qu'avons-nous vu ? Tandis que le monstre d'acier disparaissait dans les flots, engloutissant toute une féerie lumineuse sous les étoiles tranquilles, tandis que le petit télégraphiste, en communication avec le monde entier, continuait à manipuler ses appareils avec le calme d'un homme habitué à domestiquer la foudre, sur cette usine flottante et réputée invincible, les musiciens du bord livraient à la mort les derniers accents de leur passion, comme l'antonia des Contes d'Hoffmann, ils jouaient, comme l'a très bien dit ce matin M. le Maire de Lille, leur dernière Marseillaise. Ces braves, Messieurs, disparurent tous, et aujourd'hui que la mer les garde, saluons leur mémoire et rendons hommage au grandiose désintéressement de nos musiciens marins.

« Grâce à M. Georges Lyon, le distingué recteur de l'Académie de Lille, nous aurons la bonne fortune d'applaudir dans quelques instants les jeunes élèves maîtresses de l'Ecole Normale de Douai, lesquelles, sous l'artistique direction de Mlle Bressolles, constituent un groupement remarquable. Je dis merci à M. le Recteur et je lève mon verre pour boire à M. Versini, représentant de M. le ministre de l'Instruction publique, dont on a dit déjà tant de bien, et à vous tous, Messieurs